



Assurance responsable en cas de dégradation de porte de garage

Par **xmatthey_old**, le **04/09/2007** à **21:56**

Bonjour,

Je suis locataire dans un immeuble géré en copropriété. J'habite dans l'appartement du RDJ qui bénéficie d'un garage à usage privatif.

En rentrant un soir j'ai découvert la porte enfoncée, impossible de déterminer si c'est accidentel ou intentionnel, et je n'ai pas eu de vol.

J'ai fait une déclaration au commissariat et j'ai prévenu mon assurance habitation.

Cependant l'assurance refuse de prendre en charge avec l'excuse suivante : c'est l'assurance du propriétaire qui doit prendre en charge puisqu'il n'y a pas eu de vol mais uniquement dégradation.

Je ne sais pas quelle assurance doit prendre en compte cet accident. Puisque après discussion téléphonique avec le propriétaire puis ensuite la copropriété, tous le monde indique que c'est l'assurance des autres qui doit prendre en compte.

Quelle est la législation????

Merci d'avance.

Xavier